

## Lettre 101

A Monsieur le Général Cavaignac, Président du Conseil des Ministres, Chef du pouvoir exécutif

Monsieur le Président,

Les citoyens Gardelaud ancien officier de la garde impériale, Lorin propriétaire, Roussel propriétaire, Richard propriétaire, ainsi que moi Antonin membre de la société de Statistique ont eu l'honneur de vous adresser comme Président du Conseil des Ministres le 5 de ce mois, une pétition adressée au Conseil des Ministres, pour vous prier de vouloir bien abolir, soit par un décret, soit par une loi de la part de l'assemblée nationale l'effet rétroactif que la loi du 8 Mai 1816 a donné arbitrairement à l'abolition du divorce en convertissant en simples demandes en séparation les demandes en divorce formées antérieurement à la loi de 1816, ce qui constitue un acte de despotisme que la République de 1848 ne peut maintenir sans déroger à la Constitution et aux principes démocratiques sur lesquels son institution s'est fondée et qui font sa force, et lui assurent sa stabilité.

Veillez donc, Monsieur le Président, par un mot de réponse me faire savoir si le Conseil des Ministres a pris notre juste et équitable réclamation en sérieuse considération, comme nous osons l'espérer, connaissant tous signataires de la dite pétition, vos principes de sévère équité et votre aversion pour les actes arbitraires ; ce qui nous fait espérer que la majorité de la population de Paris se joindra à nous pour vous confier la Présidence de la République, que vous avez gagnée par les services éminents que vous avez rendus à la France entière et qui interdisent aux honnêtes gens toute concurrence à ces éminentes fonctions, avec qui que ce soit. Je suis avec le plus profond respect, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur

ANTONIN, membre de la société de statistique

Paris le 20 novembre 1848

Place du Louvre 18